

ABONNEMENT

SAUMUR :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne 30
Réclames, — 30
Faits divers, — 75
RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 5 NOVEMBRE

NOS SOLDATS

Nous lisons dans le *Temps*, journal républicain :

« L'Annamite, un des beaux transports-hôpitaux du service de l'Indo-Chine, est arrivé à Toulon, venant en dernier lieu d'Alger, où il a été mis en quarantaine d'observation. Cette mesure a été prise lorsqu'on a su que ce bâtiment avait perdu vingt-cinq hommes pendant sa traversée. Vingt-cinq hommes jetés à la mer : nous voilà donc revenus aux plus mauvais jours de l'occupation de la Cochinchine, à cette époque où les bâtiments de rapatriement enregistraient autant de décès que de jours de traversée.

« C'est notre incurie seule que nous devons accuser de ces pertes déplorables ; nous pratiquons le dédain le plus absolu des moindres règles de l'hygiène, nos oreilles se ferment à tous les avertissements, et l'administration de la marine et des colonies ne peut dire qu'elle n'a pas été avertie. Cent fois, nous avons signalé l'état désastreux du casernement au Tonkin, en Annam et au Cambodge. Mais tous ces avertissements n'ont servi de rien. Aujourd'hui nos soldats couchent dans la boue au Tonkin et en Annam ; au Cambodge ils sont installés dans de misérables paillettes.

« Il y a quelques jours, un officier très distingué qui revenait de Langson nous disait que des hommes revenant de faire une pénible colonne de cinquante jours n'avaient même pas trouvé, à leur retour dans leur garnison, un lit pour se reposer, une couverture pour se couvrir. « Nous ne nous déshabillons plus, disaient-ils, crainte des refroidissements et de la dysenterie. » Comment veut-on que dans de telles conditions, et dans ces misérables postes où nos soldats sont parqués, manquant de tout, n'ayant souvent que des vivres avariés, la mortalité ne soit anormale.

« Et croit-on qu'au point de vue finan-

cier on ait économisé quelque argent par ces procédés ? Non. On a fait partout du provisoire, et il faut chaque année, quelquefois deux fois par an, réédifier à grands frais ce qu'on a construit d'une façon trop primitive. On a ainsi englouti des millions inutilement. »

N'oublions pas que c'est une feuille républicaine qui parle ainsi.

Aujourd'hui encore, une dépense définitive et raisonnable, substituée à ces provisoires ridicules et mortels, serait couverte en deux ans par la simple économie sur l'hospitalisation, le rapatriement et le transport. Voilà, en dehors de la question principale d'humanité.

Le *Temps* ne peut pas dire, ajoute la *Croix*, qu'à toutes ces causes de mortalité, les sans-Dieu de là-bas en ont ajouté une grave en donnant, au lieu du logement convenable, des satisfactions d'immoralité qui scandalisent les patients eux-mêmes. On laisse recruter publiquement des créatures immondes pour les envoyer en ces forêts où l'installation et les vivres manquent. On désolé à dessein les efforts des missionnaires. Voilà comme on multiplie les billets de cimetière à plaisir.

INFORMATIONS

M. Doumer, député de l'Aisne, a déposé une proposition tendant au renouvellement de la Chambre par tiers tous les deux ans.

Chaque département élirait un député par 70,000 habitants.

Cheque département formerait une circonscription mais serait divisé en trois séries, de telle sorte qu'un département n'aurait jamais qu'à renouveler le tiers de sa députation.

AFFAIRE GILLY

La chambre des mises en accusation de la Cour de Nîmes a décidé que M. Gilly, député, comparaitrait aux assises, à la fin de la session de novembre, pour répondre

de la plainte en diffamation déposée par M. Andrieux.

M. Carnot a décoré dans ses voyages plusieurs religieuses dont il aime, a-t-il dit, à voir l'habit auprès des malades. C'est, sans doute, pour prouver le peu de valeur qu'a la parole présidentielle, que M. Floquet a fait notifier aux Sœurs qu'elles devront quitter, avant le 15 février 1889, l'asile national du Vésinet. Et, malgré son zèle, le cabinet ne parvient pas à satisfaire l'impitoyance déchristianisatrice du conseil municipal de Paris qui l'a sommé, dans une courte séance tenue avant-hier, de signifier au conseil d'Etat d'avoir à refuser tout sursis aux Sœurs Augustines de l'hôpital Saint-Louis, et d'expulser avant le 31 décembre les Sœurs du même ordre qui desservent l'Hôtel-Dieu. Les droits légaux, les devoirs de la reconnaissance, qu'est-ce que cela peut bien faire aux sectaires !

Certains journaux avaient prêté au général de Miribel des propos que les feuilles allemandes ont qualifié de provocations à l'égard de l'Allemagne.

Nous croyons savoir que, dans un rapport, le préfet de Meurthe-et-Moselle affirme que les propos prêtés par certains journaux à M. de Miribel n'ont pas été tenus par lui.

Ce rapport et les explications fournies par le général de Miribel permettront au gouvernement français de faire justice des criailleries de la presse allemande, à laquelle certains journaux radicaux français avaient inconsidérément fourni matière à récriminations.

LA Caisse NOIRE

On lit dans la *Presse* :

« Le Parti ouvrier demande pourquoi la *Presse* ne reprochait pas ses articles quand elle les commente. »

« Voici la réponse :

« Le propriétaire directeur du Parti ou-

vrier, M. Victor Simond, est-il prêt à porter avec nous la subvention qu'il touche de la caisse des fonds secrets du ministère de l'intérieur pour la publication du *Parti ouvrier* ?

« Si M. Victor Simond veut partager, nous rééditerons chaque jour, en disant ce que nous en pensons, les articles bêtes ou calomnieux du *Parti ouvrier*.

« Si M. Victor Simond accepte notre proposition, qu'il paie d'avance et l'affaire est faite. »

Nous avons annoncé qu'une Note du Pape avait été adressée aux gouvernements étrangers.

M^r Averardi, chargé d'affaires du Saint-Siège, a lu à M. Goblet cette circulaire signée du cardinal Rampolla.

Dans cette Note, qui n'est pas longue, le cardinal dit qu'on a répandu toutes sortes d'interprétations erronées sur la visite de l'empereur Guillaume à Rome. Les choses sont, après le départ de l'Empereur, précisément au point où elles en étaient avant son arrivée.

M^r Averardi aurait offert, dit-on, au ministre des affaires étrangères de lui laisser copie de cette Note. M. Goblet a répondu qu'il l'acceptait sans que cette adhésion impliquât le moins du monde une adhésion, mais à simple titre de document d'importance considérable devant rester aux archives.

VICTOR A LA NOCE !

On lit dans la *Figaro* :

« Un détail important qui n'a été donné par aucun journal dans le compte-rendu du mariage de M^{lle} Boulanger.

« Le général du Barail, qui avait été invité au mariage, avait demandé à Bruxelles des instructions formelles sur la conduite qu'il devait tenir en cette circonstance.

« Le prince Victor a répondu que le général du Barail devait y assister à titre officiel, comme représentant et président du comité central impérialiste de Paris.

5 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE DU MENDIANT

Par Emile BOSQUET

— M^{lle} Blanche vous remercie, madame, avec beaucoup de reconnaissance; elle va faire usage de votre bouteille pour son père. Le bonhomme va déjà un peu mieux, c'est-à-dire qu'il a recouvré la parole qu'il avait perdue; mais il a encore tout le côté paralysé.

— Eh bien, ce sont là de bonnes nouvelles, dit M^{me} Drion; avec sa constitution qui paraît excellente et mon eau des Jacobins, je suis sûre que le vieux marchera dans quelques jours. Pourquoi donc avez-vous pris en route ce visage d'enterrement; vous étiez si gai, Jean, en partant ?

— Je vous conterai cela, ce soir, notre mal-tresse, pas maintenant. Voilà M. Drion qui vient.

Le lendemain, au moment où Robert se disposait à seller lui-même Mélusine, M^{me} Drion l'appela :

— Ecoute-moi un peu, dit-elle. Il paraît que ce pauvre Jean a eu une fameuse découverte hier, à ce qu'il m'a conté. Il s'en allait tout faraud chez les Lavigne, dans la conviction que la père était mourant, et dans l'espoir de s'offrir à sa fille pour mari. Aux premiers mots qu'il lui a dits, elle l'a

remercié très poliment, mais en affirmant avec beaucoup de fermeté qu'elle n'avait besoin d'aucun service.

« Jean se trouva un peu froissé dans son amour-propre, que l'on pût si facilement se passer de lui; mais, au lieu de se décourager, il se piqua au jeu et insinua à la jeune fille qu'il était prêt à lui offrir le mariage quand son père serait mort. « J'avais mis en avant cette condition, a ajouté Jean, parce que je ne voudrais pas être le gendre d'un mendiant; mais, à peine avais-je eu le temps de m'expliquer, que M^{lle} Blanche m'a répondu, avec son calme si énergique que l'on sent bien qu'il n'y a aucune objection à lui faire, qu'elle ne se marierait jamais du vivant de son père, même quand elle rencontrerait quelqu'un qui voudrait bien les accepter l'un et l'autre, et qu'elle espérait que son père vivrait longtemps. »

Il paraît que Jean, à ces derniers mots de la jeune fille, a secoué la tête, continua M^{me} Drion. Ça geste à nîs la pauvre enfant hors d'elle-même; elle a dit à Jean qu'il fallait avoir un mauvais cœur pour vouloir ôter à une fille l'espoir de conserver son père, et elle a ajouté : « D'ailleurs, si mon père mourait, cela bouleverserait tant ma vie que je ne puis dire quelle résolution je prendrais; mais je sais bien que je ne compterais jamais parmi mes amis ceux qui ont dédaigné mon père. »

— Jean est un imbécile, interrompit Robert

en mettant une grande conviction dans ses paroles.

— Il n'est pas persuadé de cela. Aussi cherche-t-il une autre raison à la hauteur avec laquelle Blanche a reçu ses propositions: il dit que c'est l'orgueil qui lui a tourné la tête depuis que tu diriges tes promenades de manière à la rencontrer, et que tu la regardes de tous les yeux en passant à côté d'elle.

— Allons, bon ! Ne faut-il pas que je m'interdisse tel ou tel chemin pour ne pas exciter la jalousie de M. Jean ? Et quels sont les niais qui ont fait ces remarques ?

— Il a une sœur qui demeure sur la grand-route, et il paraît que tu l'es plusieurs fois rencontré avec Blanche Lavigne en passant devant sa maison. Mais je crois bien que ces rencontres ne signifient rien; tu auras sans doute autant de délicatesse que Jean; tu ne voudrais pas de la fille d'un mendiant, je ne dis pas pour femme bien entendu, mais...

— Je vous ai dit déjà, ma mère, que je suis un honnête homme; cela renferme tout. Après cette déclaration sincère, je puis aller seller Mélusine, n'est-ce pas ? ajouta le jeune homme en riant, et tourner à droite ou à gauche de la route sans que vous vous formiez des chimères inquiétantes. Quant à M. Jean, s'il en prend ombrage, il viendra s'en plaindre à moi.

Il y avait de l'ironie et de la colère dans la parole de Robert; est-ce qu'il n'était pas aussi sûr de lui-même qu'il le disait ?

IV

Cependant soit discrétion, soit persuasion qu'il ne verrait pas Blanche qui veillait auprès de son père, Robert fut quelques jours sans aller du côté du hameau des *Croix*, comme on nommait ainsi la réunion des maisons dont faisait partie la demeure du mendiant. Mais un matin qu'il avait laissé à Mélusine le choix de la route à parcourir, elle se dirigea de ce côté.

Si l'intelligent animal eût pu prévoir ce qui l'attendait, peut-être eût-il entraîné son cavalier ailleurs. En approchant du hameau, Robert remarqua qu'au-dessus de la demeure du mendiant on avait abattu une maison et rasé les deux haies de clôture qui séparaient son emplacement du côté du fossé de la route, et de l'autre d'un pré qui s'élevait derrière. Les ouvriers rassemblés en ce lieu travaillaient évidemment aux fondations d'une nouvelle construction. Robert pensa que ce fossé ainsi dégagé et agrandi par une petite fontaine, formée par la source qui contournait le chemin vicinal quelques pas plus loin, formerait un de ces obstacles qu'il était du devoir de Mélusine, ce bon cheval de course ou de chasse, d'apprendre à franchir. Un chemin de traverse, situé à peu près

» Ce qui a été fait.
» Des instructions semblables ont été données à tous les chefs du parti impérialiste.

La priace Victor, n'ayant pu paraître à la noce de sa sœur, à Rome, s'est fait officiellement représenter à la noce de M^{lle} Roulangier. C'est bien quelque chose, mais ce n'est pas assez. Il aurait dû remplir les fonctions de garçon d'honneur.

Le Bulletin militaire officiel italien publie la promotion du « prince Napoléon, comte de Moncalieri », lieutenant à la suite du régiment de cavalerie de Montferrat, au grade de capitaine, et son assignation en cette qualité au régiment de cavalerie de Savoie.

Le moment est singulièrement choisi pour servir dans un régiment italien.

Le Journal de la Nièvre juge d'une façon très spirituelle et très juste la situation financière qui nous est faite par le régime républicain d'aujourd'hui :

« J'ai rencontré hier un de mes commettants, dit notre confrère ; je lui ai demandé : Avez-vous lu le discours de M. Jules Roche ? — Non ! — Eh bien, lisez-le. — Il la lu, et m'a envoyé à l'instant même deux petits papiers, d'où il résulte qu'il payait en 1876 82 fr. d'impôts, tandis qu'en 1888 il en paye 444. Notez que, dans le même espace de temps, son revenu a diminué d'un cinquième. Il me charge de demander à M. Jules Roche si les charges du contribuable doivent augmenter à mesure que ses ressources diminuent. Je prie M. Jules Roche de me dire ce que je dois répondre à mon commettant. »

Telle est la situation intérieure ; elle est navrante, les contribuables ne le sentent que trop, et c'est pour cela qu'ils appellent de tous leurs vœux la chute de la République.

« ZUT » AU DÉCRET !

Un conflit vient d'éclater à Nancy à propos des réceptions du général de Miribel entre le préfet, M. Schnerb, et le premier président.

M. Schnerb a voulu faire entrer avec lui le conseil de préfecture qui s'est ainsi trouvé introduit avant la Cour.

Quelques instants après, comme le premier président lui faisait à cet égard une observation courtoise, il s'est livré aux démonstrations les plus extraordinaires que la Lanterne raconte ainsi :

— Ah ! ouï ! s'écria M. Schnerb, le décret de messidor ! Toujours la même chose ! Vous allez encore me le jeter au nez. C'est toujours la même chose avec les magistrats.

— Le décret de messidor est encore en vigueur et quoi que nous puissions en penser les uns et les autres, il est de notre règle commune à tous.

Alors, M. le préfet, de plus en plus ner-

veux et qui gesticuloit comme un forcené, mettant son chapeau à claques sous le nez au premier président et aux membres de la Cour, fut pris d'un véritable accès de rage.

— Votre décret de messidor ! Ah ! vous croyez que j'ai pris la peine de le piocher ? Est-ce que j'ai le temps de m'amuser à ces minuties !

— Vous devez le connaître, puisque vous devez l'observer.

— Ah ! ah ! j'ai bien autre chose à penser. Il y a douze ans que je suis préfet.

— Justement. En douze ans, vous avez eu le temps de le lire.

A ce moment, M. le préfet, agitant frénétiquement son chapeau à claques, exécuta une pirouette, accompagnée d'un coup de pied circulaire qui eut fait honneur à un virtuose de chahut.

— Le décret de messidor... ah ! ah ! Zut ! Zut au décret !... (textuel). Je m'en fiche du décret !

Et quelques témoins prétendent que répétant à plusieurs reprises cette déclaration distinguée, M. le préfet aurait varié la formule et dit : « Je m'en fous ! »

On dit que M. Schnerb va être disgracié.

Le Conseil des ministres de samedi s'est occupé du conflit de préséance qui s'est produit, à Nancy, entre le préfet Schnerb et le président de la Cour d'appel, à l'occasion de la réception du général de Miribel. Le Conseil a été d'avis qu'il était nécessaire de déplacer M. Schnerb.

ÉTRANGER

L'ACCIDENT DU TRAIN IMPÉRIAL RUSSE

La version officielle, maintenue avec insistance et qui a publiquement prévalu, donne comme démontrée l'explication de l'accident de Borki par le mauvais état et l'imperfection de la voie, dont la solidité n'a pas été à l'épreuve du poids du train impérial, très long et remorqué par deux lourdes locomotives. La rupture d'un boulon d'attache des rails aurait déterminé le déraillement.

Les conséquences ont été plus graves qu'on ne l'avait dit au premier moment : le nombre des blessés est de trente.

A Berlin, le public adopte moins facilement cette explication naturelle, et les valeurs russes ont été assez lourdement affectées à la Bourse, comme si l'on était en présence d'un attentat nihiliste.

Les manifestations de fidélité et d'attachement au Czar ont surgi de tous côtés, à la suite de la catastrophe.

Le prince Dolgoroukoff a adressé au Czar, au nom de la ville de Moscou, un télégramme de félicitation, auquel le Czar a répondu :

« Je remercie les habitants de Moscou et vous, mon cher prince, des sentiments que vous avez exprimés. La Providence nous a protégés en nous sauvant d'un grave danger. »

Une ovation a été faite à la famille impériale lorsque, mercredi matin, elle s'est ar-

rêtée à Kharkof. Le Czar et sa famille sont allés voir à l'hôpital les personnes de leur suite blessées dans l'accident du 29.

La joie de la population, en constatant, de ses yeux, que le Czar et la Czarine étaient réellement sains et saufs, s'est manifestée de la façon la plus passionnée. L'Empereur était visiblement ému. « Jamais, a-t-il dit, je n'oublierai cet accueil. »

A midi, le train impérial repartait au milieu des hourras et des hymnes chantées par la foule.

Le Czar a reçu de nombreuses félicitations de la part des gouvernements étrangers. Le gouvernement français a été des premiers à donner cette marque d'intérêt et de sympathie.

Dès la réception des dépêches annonçant l'accident et la préservation de la famille impériale, M. Goblet a chargé l'ambassadeur de France à Saint-Petersbourg, M. de Laboulaye, de faire parvenir à l'Empereur et à sa famille les félicitations du gouvernement de la République.

En outre, M. Carnot a envoyé directement un télégramme de félicitation à l'empereur Alexandre.

L'empereur Alexandre a reçu également les félicitations du roi Humbert et de M. Crispi ; de l'empereur François-Joseph et du comte Kalnoky, de l'Empereur et du chancelier allemands, etc.

L'Empereur et l'Impératrice sont arrivés dans l'après-midi à Moscou.

La réception a été imposante ; l'enthousiasme du peuple était indescriptible. Toutes les cloches sonnèrent pendant le séjour de Leurs Majestés. La ville est pavoisée et illuminée.

On écrit de Berlin :

« On paraît s'accorder à croire ici que les versions officielles sur la catastrophe de Borki ne font pas connaître les vraies causes de l'accident. »

« Le bruit court qu'à la suite des perquisitions exercées à Bade, dans la maison de campagne du baron de Roggen-Tuch, il a été trouvé des lettres qui donnent à l'affaire Geffken un caractère nouveau. »

A Vienne, les journaux refusent également de croire à un simple accident.

Un de ces journaux rappelle que l'attentat du 4^{er} décembre 1879 contre le train conduisant Alexandre II à Moscou fut de même d'abord démenti, mais qu'il s'en suivit un procès intenté à une douzaine de personnes dont plusieurs furent pendues comme étant les principaux organisateurs du complot.

NOUVELLES MILITAIRES

L'année dernière, l'appel des engagés conditionnels comprenait 2,302 hommes dans l'infanterie, 409 dans la cavalerie et 4,182 dans l'artillerie ; au total, 3,893.

Cette année, leur contingent compte 2,121 soldats d'infanterie, 95 de cavalerie et 4,073 d'artillerie, soit un ensemble de 3,289 ; ce qui accuse une diminution de 304 engagements conditionnels.

» Mais elle est trop étroite pour que votre cheval y passe.

— Eh bien ! répondit Robert, qui n'était pas fâché d'attiser la conversation et qui prenait d'autant plus de hardiesse que la jeune fille paraissait plus intimidée, avec l'aide de Mélusine, je sortirai comme je suis entré.

— Vous n'y pensez pas, monsieur ; le saut serait encore plus périlleux cette fois, car le pré est en contrebas sur la route.

— Oui, mais Mélusine et moi, nous avons plus d'espace pour prendre notre élan.

— Oh ! monsieur, comment pouvez-vous commettre de semblables imprudences ?

— Est-ce que cela vous effraie, mademoiselle ?

La rougeur monta au front de la jeune fille et colora ses joues d'une fraîche teinte de rose.

— Que dirait M^{me} Drion si elle vous voyait ?

Cet appel au souvenir de sa mère parut à Robert un trait d'adresse. D'abord il dispensait la jeune fille de répondre à la question qu'il lui avait posée, puis le meilleur moyen de modérer ses hardieses n'était-il pas de lui remettre en mémoire la prudence et les inquiétudes maternelles ?

— Allons, je veux bien traverser votre jardin, mais n'allez-vous pas, à votre tour, mécontenter votre père ?

— Mon père est absent, répondit Blanche, tandis que le poids de ses paupières s'alourdissait sur

La commission supérieure de classement se réunira à Paris le 15 novembre prochain. Contrairement aux usages adoptés jusqu'à présent, cette commission, présidée par le général Saussier, n'examinera pas les titres des candidats aux grades de lieutenant, capitaine, chevalier et officier de la Légion d'honneur. Elle n'aura à arrêter que les tableaux d'avancement pour les grades de général de division, général de brigade, colonel, lieutenant-colonel, chef de bataillon ou chef d'escadron, grand-croix, grand-officier et commandeur de la Légion d'honneur. Pour les grades subalternes, ce sont les bureaux du ministère de la guerre qui seront chargés de coordonner le travail des commissions régionales.

L'innovation est heureuse ; la commission supérieure de classement avait évidemment un programme trop chargé ; mais il serait intéressant de savoir dans quelles limites s'exercera l'action des bureaux du ministère ; tout serait pour le mieux si ces bureaux étaient strictement astreints à respecter les décisions des commissions régionales et si les tours de faveur étaient, une fois pour toutes, supprimés.

Le lieutenant-colonel de Genay, du 3^e chasseurs d'Afrique, est nommé colonel du 10^e dragons.

Le commandant Fabre, du 46^e dragons, est nommé lieutenant-colonel du 48^e dragons.

Le Journal officiel publie un décret nommant M. le général de division Thomassin, commandant le 4^e corps d'armée, membre du Conseil supérieur de la guerre, en remplacement de M. le général Favier, placé dans la 2^e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR

Le conseil municipal se réunira mercredi prochain 7 novembre, à 7 heures 1/2 du soir.

Voici l'ordre du jour :

1^o Rue de la Batte-des-Moulins ; acquisition Chassé ;

2^o Rue du Petit-Pré ; exécution de la mise en alignement ;

3^o Avenue des Récollets ; exécution de la mise en alignement ;

4^o Nomination des délégués du Conseil pour la révision des listes électorales ;

5^o Désignation des répartiteurs pour 1889 ;

6^o Nomination de deux membres de la commission scolaire ;

7^o Affaires diverses.

PASSAGE DE TROUPES A SAUMUR

Des détachements de jeunes soldats de la classe de 1887, à l'effectif de 186 sous-officiers, brigadiers ou soldats, partant de Fontenay-le-Comte, logeront à Saumur samedi

en face de cet emplacement, offrait à Robert le moyen de donner à sa bête l'élan convenable en parlant d'un point assez écarté. Le jeune homme avertit les ouvriers de son dessein afin qu'ils ne vissent pas l'entraver ; ils ne demandèrent pas mieux que d'assister à ce steeple-chase, et se tinrent à l'écart avec leurs outils. Ils commençaient déjà à discuter sur l'alternative des bonnes et des mauvaises chances que Robert allait braver. Les paris étaient même près de se former, quand Mélusine apparut tout à coup, et, bondissant sous l'éperon de son cavalier, franchit l'obstacle comme si elle eût été transformée en hippogriffe ; mais irritée et affolée par l'effort qu'on lui avait demandé, elle s'élança à travers le pré, sans obéir au mors qui la retenait.

Le pré était clôturé à son autre extrémité par une haie formée d'arbres et d'arbustes épineux :

— Ah ! mon Dieu, ce pauvre M. Robert, s'écrièrent les ouvriers, qui connaissaient le jeune homme, son cheval va lui briser la tête contre un arbre !

La poitrine oppressée, ils regardaient de tous leurs yeux, en silence, la parole perdue ; mais un instant après ils s'exclamaient de nouveau. « Quel fier cavalier ! » se disaient-ils en mettant dans cette exclamation un accent de soulagement et de triomphe, comme s'ils eussent été associés, par leur qualité d'homme, à l'acte de courage et d'ad-

resse qui venait d'être accompli.

Quelques pas avant d'arriver à la haie de clôture, Mélusine, jusqu'alors lancée en ligne droite, avait soudainement, sous l'impulsion de la main qui la dominait, pris une direction circulaire. Mais elle galopait encore à outrance. Enfin, après quelques tours de cirque dans le pré, elle se calma.

Lorsque Robert, en revenant lentement, passa devant la maison du mendiant, il aperçut Blanche qui venait d'ouvrir une barrière qui faisait communiquer son jardin avec le pré. La jeune fille paraissait surprise et effrayée. Peut-être était-ce simplement parce que les tours de hardiesse du genre de celui que Robert venait d'accomplir sont rares dans ce canton du pays d'Auge où les pâturages sont favorables à l'élevage des chevaux, mais où le terrain est trop coupé de haies pour qu'on y fasse les expériences de dressage, au moins pour les coureurs.

— Monsieur Drion, dit-elle en prononçant ce nom un peu haut pour que le jeune homme s'approchât ; si vous voulez traverser notre jardin, vous pourriez sortir sur la route de plain-pied.

— Merci, mademoiselle ; mais pourquoi prenez-vous cette peine ? Mélusine pourrait piétiner quelques-unes de vos reines-marguerites ou de vos résédas. Est-ce qu'il n'y a pas d'autre sortie ?

— Non ! il n'y a que la planche qui sert de pont aux ouvriers pour traverser le fossé.

ses yeux baissés.

— Il n'est donc plus paralysé ?

— Il a seulement encore un peu de raidour dans le bras droit ; mais il a voulu absolument sortir aujourd'hui.

— Ah ! oui, répliqua Robert en lançant étourdiment dans cette réponse tout ce qu'il avait de dédain et de mépris pour le mendiant ; il a hâte de reprendre ses journées.

Blanche resta un instant interdite ; elle se sentit chanceler sous sa blessure.

— Je ne voulais pas qu'il sortît, répondit-elle toute tremblante et en levant sur Robert un regard chargé d'humiliation et de larmes.

Robert, ému, accueillit ce regard avec la plus tendre pitié. Cet échange de leurs émotions, à travers leurs yeux, n'avait duré qu'un instant ; mais ils s'étaient pénétrés l'un l'autre jusqu'aux dernières fibres de leur être. Ils se sentaient plus liés ensemble maintenant et croyaient se connaître mieux que s'ils avaient été attachés par une ancienne amitié et par une longue confiance.

— Vous craignez que cette sortie ne le fasse retomber malade, dit Robert, cette fois sans ironie.

— Ce n'est pas cela, répliqua-t-elle vivement. Malade ou bien portant, je voudrais qu'il ne sortît jamais. Oh ! jamais.

L'énergie sincère avec laquelle elle accentua ces

prochain 10 novembre courant, quartier des Ponts et de la Croix-Verte.

École de Cavalerie de Saumur

Par décret du 30 octobre 1888, les trente-cinq sous-officiers élèves-officiers dont les noms suivent, sortis de l'École d'application de cavalerie le 30 août dernier ont été promus au grade de sous-lieutenant, savoir :

- M. de Virieu, du 6^e cuirassiers, affecté au 3^e hussards.
- M. Videlin, du 19^e chass., au 7^e huss.
- M. de Meaussé, du 1^{er} huss., au 12^e chass.
- M. de Royère, du 4^e chass. d'Al., au 17^e drag.
- M. Vignes, du 4^e cuirass., au 9^e cuirass.
- M. de Mauléon Narbonne de Nebias, du 15^e dragons, au 10^e dragons.
- M. Caille, du 16^e chass., au 3^e huss.
- M. Bosc, du 14^e chass., au 13^e chass.
- M. Richard, du 8^e cuirass., au 1^{er} cuirass.
- M. de Massol, du 8^e dragons, au 13^e dragons.
- M. de Talade de Grail, du 9^e cuirassiers, au 2^e cuirassiers.
- M. Beudant, du 23^e dragons, au 24^e dragons.
- M. de Bréda, du 4^e huss., au 7^e chass.
- M. d'Anglejan, du 16^e chass., au 17^e chass.
- M. Taraud, du 17^e chass., au 21^e chass.
- M. de Burgat, du 7^e dragons, au 12^e dragons.
- M. Mory, du 5^e dragons, au 21^e dragons.
- M. Fougeras-Lavergnolle, du 1^{er} chasseurs, au 21^e chasseurs.
- M. Pierre, du 1^{er} cuirass., au 4^e chass. d'Al.
- M. Fouan, du 13^e dragons, au 24^e dragons.
- M. Lallé, du 6^e chass. d'Al., au 4^e chass. d'Al.
- M. Christmann, du 10^e chass., au 5^e cuirass.
- M. Doublat, du 23^e dragons, au 28^e dragons.
- M. Vanier, du 6^e hussards, au 5^e dragons.
- M. Doyen, du 14^e dragons, au 26^e dragons.
- M. Grandin de Leprevier, du 26^e hussards, au 18^e chasseurs.
- M. Bouchard, du 16^e chass., au 6^e chass.
- M. Lagallarde, du 6^e dragons, au 4^e dragons.
- M. Reno, du 10^e chasseurs, au 4^e hussards.
- M. de Platel de Plateau, du 6^e dragons, au 23^e dragons.
- M. Boutaud de Lavilléon, du 25^e dragons, au 5^e cuirassiers.
- M. Dinterre, du 24^e dragons, au 1^{er} dragons.
- M. Durand, du 17^e chasseurs, au 4^e spahis.
- M. Brabet, du 2^e chass., au 21^e chass.
- M. Drouhard, du 1^{er} dragons, au 26^e dragons.

Publications de mariage.

Jean-Baptiste Bonnereau, cocher, de Tours, et Marie-Louise Aury, cuisinière, de Saumur.

Jean-Baptiste-Ernest Leguesdon, champagneur, des Ponts-de-Cé, et Armanche Bougreau, lingère, de Saumur.

Arthur-Désiré-Auguste Pleuvry, sans profession, de Saumur, et Marie-Jeanne-Célestine Chenet, sans profession, de Reugny (Indre-et-Loire).

Raymond-Eugène Pelou, charbon, de Saumur, et Joséphine-Marie-Antoinette Bodel, lingère, de Saint-Laurent-de-la-Plaine (Maine-et-Loire).

Jean-Pierre Pichon, domestique (veuf), et

paroles rendit à Robert tout l'orgueil de son choix, justifiant cette étrange prédilection de goût et de sentiment que lui inspirait la jeune fille.

Pendant ce dialogue, il était descendu de cheval et avait pris Mélusine par la bride. Elle l'interrompit par de fréquents soubresauts d'impatience. Il se décida à partir par le chemin que lui ouvrait la jeune fille. Devant la maison du mendiant, comme devant les autres habitations du bameau, il y avait une espèce de large pont en terre qui comblait le fossé.

Robert se disait qu'il devait une réparation à Blanche. Avant de remonter à cheval, il lui tendit la main, puis, en s'inclinant, il baisa les doigts effilés qui s'étaient appuyés sur les siens.

— Adieu, Mademoiselle !
Et il s'échappa au plus grand galop de Mélusine sans se retourner.

(A suivre.)

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

LUNDI 5 NOVEMBRE 1888

LAKMÉ

Opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. GONDINET et GILLES, musique de Léo DELIBÈS.

Françoise Audouin, cuisinière, tous deux de Saumur.

Union Saumuroise

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE, DE TIR ET D'ESCRIME

Concours de tir de novembre 1888. — 2^e séance, le dimanche 11, de 2 heures à 4 heures du soir, au Stand de l'École de cavalerie.

Fusil Gras, à 200 mètres.

Prix de la série de 6 cartouches: 0 fr. 60.

Le Président, G. DOUSSAIN.

SAUMUR. — Une façon nouvelle de payer ses dettes :

Denieau, charretier à Bagneux, devait 25 francs de consommation à la femme Davy, aubergiste, rue Nationale, 52.

Cette femme, sachant qu'à la fin du mois d'octobre Denieau avait reçu sa paye, lui demanda de l'argent. Celui-ci ne voulait lui donner que 5 francs et la femme Davy en réclamait 40.

Désaccord complet.

Pour arranger les choses, Denieau administra plusieurs gifles et coups de poings à la femme Davy.

C'est très simple, comme l'on voit.

Fontevrault. — Samedi, le nommé Allard, charpentier à Fontevrault, s'est cassé la jambe gauche sur la route de Fontevrault à la colonie de Saint-Hilaire, où il allait conduire des bois.

En descendant de sa charrette son pied droit s'est embarrassé dans les guides pendant un arrêt des chevaux.

Aidé de cultivateurs qui se trouvaient dans les champs voisins, Allard a été reconduit chez lui où il a reçu les soins des docteurs Besnard et Grosourdy.

Vihiers. — La gendarmerie a arrêté, pour tentative de meurtre, sur la place publique de Vihiers, le nommé Baron, Prosper, âgé de 25 ans, domestique, né à la Plaine, sans domicile fixe.

Pris de boisson, cet homme armé d'un revolver se querellait avec plusieurs autres individus. Pour toute réponse, Baron prit son arme et tira un coup sur ses agresseurs aussi ivres que lui. La balle n'a atteint personne.

Bourgeuil. — M. Lebois-Jamet, propriétaire à Bourgeuil, a surpris en flagrant délit de vol de bois le nommé Pavy et sa femme, journaliers à la Brèille.

Depuis longtemps, M. Lebois-Jamet constatait dans ses saponnières la disparition de beaucoup de sapins.

On croit que les Pavy sont les seuls auteurs de ces vols.

Montilliers. — Il a été volé à Montilliers, à la porte d'une maison isolée où habite la femme Fournier, née Geneviève Robin, un chaudron dont la valeur est estimée à 3 fr.

DAIGLEMONT

Nous lisons dans la *Sarthe* :

« Les journaux de Paris nous annoncent la mort de M. Daiglemont, dont sans doute on se rappelle encore le dernier séjour au Mans comme directeur du théâtre. »

« M. Daiglemont avait dirigé le théâtre du Mans de 1847 à 1849. Il était, à cette époque, considéré comme un des bons artistes de province, et il avait laissé ici les meilleurs souvenirs... »

« Il mourut à soixante-seize ans, ayant mangé, dit-on, la presque totalité de sa fortune dans les différentes directions qu'il a prises depuis la guerre, et laissant une veuve qui est âgée de soixante-dix-sept ans. »

M. Daiglemont était également venu à Saumur autrefois comme directeur de théâtre, et depuis il y avait paru comme artiste.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS.

Nous lisons dans le *Bulletin de l'Association artistique* :

« Le premier concert extraordinaire de la saison aura lieu le dimanche 14 novembre au Grand-Théâtre. Nous ferons connaître dans notre prochain numéro le programme de cette solennité musicale. »

« Nous devons annoncer dès aujourd'hui que M. Bourgault-Ducoudray, l'éminent professeur du Conservatoire de Paris, viendra faire une conférence sur les mélodies Bretonnes. »

« M. Anguez accompagnera la composi-

teur et interprétera les principales de ces mélodies qu'il a déjà fait entendre avec le plus grand succès au Trocadéro et dans divers concerts parisiens. On n'a pas oublié que M. Bourgault-Ducoudray a été nommé dernièrement chevalier de la Légion d'honneur, en même temps qu'un autre de nos amis, M. E. Chabrier, qui lui aussi viendra prochainement nous apporter l'appoint de son talent si personnel. De pareilles distinctions honorent autant ceux qui les décernent que ceux qui les reçoivent. »

LE MARIAGE DE M. EUGÈNE NÉE

Nous lisons dans *Angers-Artiste* :

« Mercredi a eu lieu, à trois heures, à l'église Saint-Maurice, la bénédiction nuptiale de M. Eugène Née, fils de l'aimable directeur de notre théâtre, avec M^{lle} Martineau. »

« L'assistance était nombreuse, presque tous les artistes de notre théâtre avaient tenu à donner aux jeunes époux une preuve de leur sympathie. »

« On a remarqué la présence de MM. Jules Breton, Gustave Lelong, Mansas, Louis de Romain. »

« Les témoins étaient : MM. Martineau et Rivière pour la mariée, MM. Scipion et Gaudin pour M. Eugène Née. »

L'INCIDENT DE NANCY

On assure que M. Glaise, préfet de la Loire-Inférieure, serait nommé préfet de Meurthe-et-Moselle, en remplacement de M. Schnerb, qui passerait à Nantes.

REVUE FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE

Paris, 4 novembre.

La liquidation s'effectue dans des conditions moins faciles qu'on l'espérait. Les reports se tendent et la cherté de l'argent provoque des réalisations : le 3 0/0 fléchit à 82.40 ; le 4 1/2 0/0 ex-coupon est à 104.25.

Le Crédit Foncier prend une excellente allure à 1,367.50. Les obligations à lots sont aussi très favorisées. En partageant leurs achats par moitié entre les communales 1880 et les foncières 1885, les capitalistes peuvent participer à un tirage de 5 de chaque mois et chaque tirage comporte un lot de 100,000 francs.

La Société Générale s'arrête à 470. La Banque d'Escompte se maintient assez ferme à 506.25, profitant des bénéfices que lui a laissés le dernier emprunt Portugais.

L'action de la Banque de Paris a varié de 872.50 à 867.50. On dit que les bénéfices de l'exercice correspondront à 50 francs par action, mais on en réserverait une partie pour fortifier les réserves. La Société de Dépôts et Comptes Courants paie depuis le 2 novembre son coupon de 7.50. L'action cote 608.75, coupon compris.

Le Panama est plus faible à 266.25. Pour répondre au désir manifesté par les comités de plusieurs villes de l'Ouest, MM. de Lesseps doivent se rendre à Nantes, Lorient et Brest pour y continuer leurs conférences qui ont obtenu, partout où ils sont passés, un si vif succès. A la demande de ces mêmes comités, les délais pour la clôture de la souscription conditionnelle ont été prorogés jusqu'au 10 novembre.

La C^{ie} Transatlantique se ressent peu des moins bonnes dispositions du marché : elle s'inscrit à 860.

L'obligation de Porto-Rico se négocie aux environs de 297. Les garanties dont elle est dotée et la perspective d'un coupon de 7 fr. 50 à encaisser le 1^{er} janvier, la font rechercher des capitalistes.

Les obligations des Immeubles de France sont à 381.50. Ce cours devrait attirer les acheteurs, il est impossible que, dans un avenir prochain, ces titres ne progressent pas. Avec le remboursement à 1,000 francs, ils donnent une plus-value certaine de plus de 600 francs.

Le 9 novembre, la Banque Russe et Française ouvrira ses guichets pour l'émission de 49,700 obligations de 504 fr. 5 0/0 série B, du Crédit Foncier de Santa-Fé. Cet établissement, au capital de 20 millions a été institué pour faire des prêts hypothécaires à raison de 50 0/0 de la valeur des immeubles. C'est ainsi qu'a été employé le produit des obligations série A émises l'an dernier ; c'est ainsi que sera employé le produit des obligations nouvelles. Cet emprunt a pour gage : les 20 millions du capital de la Banque, la garantie du gouvernement argentin et les immeubles hypothéqués. Ces obligations sont émises à 430 fr. net, pour les titres libérés à la répartition et sont remboursables à 504 fr. en 36 ans. L'intérêt de 25.20 se paie par coupon trimestriel de 6.30. Le placement ressort à 6.25 0/0 et compris la prime de remboursement. On annonce pour le 15 courant une émission de 33,000 obligations première hypothèque de 500 fr. 5 0/0 des Chemins de fer Brésiliens « Bahia e Minas ». La souscription aura lieu aux guichets de la Banque Parisienne.

L'action de l'Est-Orégon est cotée à 54 après des demandes suivies pendant la semaine. Le rapport de l'ingénieur géant indique que l'exploitation se fait dans d'excellentes conditions.

La Comet Mining a eu des transactions assez animées de 17 à 18 fr. La Comet Smelting Works est également très ferme.

Les titres de la Foncière-Vie ont toujours une clientèle constante : c'est à juste raison, le chiffre des affaires étant connu comme suivant une progression satisfaisante.

Les personnes qui désireraient réaliser des actions de nos grandes compagnies d'assurances peuvent s'adresser à Paris à la Banque de l'Ouest qui a de nombreuses demandes à satisfaire. La Banque de l'Ouest, par exemple, serait acheteur d'une action assurances Générales-Vie à 42,500 francs.

L'obligation des Chemins de fer Economiques est à 360 ex-coupon.

Tayrec (Aveyron), le 15 mars 1888. — Depuis la campagne 1870-71 j'avais des douleurs aux reins, aux jambes et à l'estomac ; aucun remède ne me soulageait ; seules, vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte m'ont complètement guéri.

J.-B. MAZARS, maire.

Signature légalisée et autorisation de publier.

Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 6 novembre

Clara Soleil, comédie en 3 actes.

Judi 8 novembre

La Traviata, opéra en 4 actes.

La Librairie Théâtrale, 14, rue de Grammont, à Paris, met en vente un nouveau volume de LEMERCIER DE NEUVILLE dont les Comédies pour jeunes filles ont eu tant de succès.

Aujourd'hui, le créateur des Pupazzi s'adresse à la fois aux fillettes et aux jeunes garçons. Il leur a fait des monologues et des dialogues appropriés à leur âge et à leur intelligence. Toute la jeunesse de 8 à 12 ans va ouvrir ce livre avidement et y chercher sa pâture intellectuelle. Les Enfants au Salon, tel est le titre de ce nouveau volume qui sera un des grands succès de cet hiver dans le petit monde, qu'il est si difficile d'amuser.

BAISSE DE PRIX

Sur beaucoup de Marchandises

GRAND CHOIX DE CONSERVES D'HIVER

A des prix toujours très modérés.

G. DOUESNEL. — P. ANDRIEU, Succ.

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

Eviter les contrefaçons

LESSIVE-IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable Lessive-Iris avec les nombreux produits vendus sous le nom de Lessive parfumée à l'iris ou à la violette, et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

Le VIN AROUD au Quina, au

Fer et à la Viande, est le médicament le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE et l'APPAUVRISSEMENT du SANG. Il convient aux personnes affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. TOUTES PHARMACIES

CONSEILS AUX MALADES

L'Institut Dynamodermique de Paris, 7, rue Godot de Mauroy, traite par correspondance les affections suivantes : asthme, goutte, ataxie, épilepsie, névralgies, paralysies, rhumatismes et toutes les affections nerveuses. Il suffit de trente nuits d'applications pour guérir ces maladies réputées incurables jusqu'à ce jour. La Dynamodermie est composée de métallothérapie et d'électrothérapie. Ce traitement est essentiellement externe ; il ne s'applique que la nuit. Le nombre des guérisons est illimité ; les plus beaux succès sont obtenus depuis six ans dans les hôpitaux de Paris et à l'Institut Dynamodermique. La brochure est expédiée franco à toute demande.

D^r DE MONPLAISIR.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Ecoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

Librairie ABEL PILON, rue de Valenciennes, 88, PARIS

A. LE VASSEUR & C^{ie}, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française ;

de toutes les Partitions et Publications musicales ;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Sans-Titres, Gravures en Couleur, etc.

AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHÈQUE CIRCULAIRE DE

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

LISEZ LE TRIBOULET

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

Étude de M. V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

EXTRAIT

D'un jugement prononçant séparation de corps et de biens.

D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur le vingt-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-huit ; Aux requête, poursuite et diligence de M^{me} Marie-Andrée Thiberge, veuve en première noces du sieur Mathurin-Pierre Touchais, et épouse en second mariage du sieur Jacques-Jean Gaudicheau, ex-facteur, demeurant à Gennes, ladite dame demeurant également à Gennes.

Demanderesse, ayant M. LE RAY pour avoué, Contre le sieur Jacques-Jean Gaudicheau, sus-nommé, qualifié et domicilié ; Défendeur défaillant ; Il appert que :

M^{me} Gaudicheau a été déclarée séparée de corps et de biens d'avec ledit sieur son mari.

Pour extrait rédigé par moi, avoué soussigné et celui de M^{me} Gaudicheau.

Saumur, le deux novembre mil huit cent quatre-vingt-huit.

V. LE RAY.

Étude de M. LE BARON, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

POUR CAUSE DE DÉPART

Le DIMANCHE 11 novembre 1888, à 1 heure, à la propriété de la Maison-Neuve, canton de Panvigne, commune de Villebriant.

On vendra :

Effets de literie, bois, bouteilles, tonneaux, bascule et autres bons objets.

Les prix seront payés comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

Étude de M. DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE à l'amiable,

1^{re}. La MÉTAIRIE DE L'ANERIE, située commune d'Allonnes, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, vignes, prés et bois taillis, et contenant environ vingt-huit hectares.

2^{me}. La MÉTAIRIE DE L'AUNAY, située en la commune d'Allonnes et par extension commune de Neuillé, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, vignes, prés, bois taillis et landes ; le tout d'une contenance d'environ trente-deux hectares.

3^{me}. La MÉTAIRIE ET MOULIN DU PETIT-MOULIN DU BELLAY, commune d'Allonnes, comprenant bâtiments de l'usine, bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres et prés, d'une contenance de dix hectares environ.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M. DENIEAU, notaire à Allonnes.

A Vendre ou à Louer MAISON

Faisant l'angle du quai de Limoges et de la rue du Grand-Noyer.

S'adresser à M. REDON, buraliste voisin.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite

LA FERME

DE LA TOUR DE MENIVE Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

S'adresser à M. de NEUVILLE.

TRES VASTE MAISON A LOUER

PRÉSENTMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVRE et HATTAT, place du Roi-René.

TROIS FURETS DRESSÉS

A VENDRE

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER DE SUITE Boutique d'Épicerie

Et de Mercerie

Bourg d'Allonnes.

S'adresser à M. VINSONNEAU, négociant à Saumur.

M^{me} MARTIN donne des Leçons d'anglais et de français, rue du Portail-Louis, 54.

ON DEMANDE DES

OUVRIÈRES TRÈS CAPABLES

En ROBES et MANTEAUX

Et une APPRENTIE

Rue Dacier, 38, au deuxième.

IL A ÉTÉ PERDU mercredi soir, sur la commune de Neuillé, un CHIEN D'ARRÊT ÉPAGNEUL, blanc, taches marron, portant une muselière et un collier avec l'inscription : Marquis de Veigny, château de Chaillou (Nièvre). Il y aura récompense.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Magasin de Mercerie

ET BONNETERIE

Situé dans bon quartier de la Ville.

S'adresser au bureau du journal.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions vésicales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, insipescence. CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, catenels urinaux, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins. Administration de la C^o concessionnaire : PARIS, 8, Boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Saumur, Imp. P. GODET.

EPICERIE PARISIENNE

M^{on} IMBERT et Fils

33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacier.

Bougie du Soleil, le paquet de 500 gr... » 70
— à trous... » 90
— de l'Etoile... » 120
Huile Colza épurée, le 1/2 kilog... » 35
Café grillé, première qualité, le 1/2 kilog... » 230
Sucre 1^{er} choix, le kilog... » 105

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

LA GOUTTE ET LES RHUMATISMES

Sont complètement guéris par la

Onate anti-rhumatismale du D^r Pattison.

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce.

En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr., chez GABLIN, pharm. de 1^{re} classe, 25, rue d'Orléans, à Saumur.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, Place Bilange, Saumur

PILLET-BERSOULLÉ, SUCC^r

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL. — Fournisseur de l'Ecole de Cavalerie.

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'en sa qualité de représentant de la Maison PLEYEL, il pourra vous offrir un grand choix de pianos neufs et d'occasion, de tous facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Vous trouverez également des harmoniums et des instruments de toutes sortes, ainsi que 500 partitions à choisir pour les abonnés à la lecture musicale.

Grand choix de musique pour vente et location.

Accords, réparations, échanges et locations de pianos.

MAISON DE CONFIANCE

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 25	12 50	7 55	11 25	
Chartres	6			9 6	9 33	2 59	9 44	1 33
Chât.-d-Loir	10 24			12 10	1 52	6 34	12 28	4 49
Noyant-Méon	11 29			12 54	3 9	7 36	1 13	5 51
Linières-Bou-Vernantes	11 39				3 21	7 47		6 2
Blou	11 53				3 36	7 49		6 13
Vivry	12 5				3 48	8 11		6 23
SAUMUR (Orl.) (arr.)	12 15				3 59	8 20		6 31
SAUMUR (Orl.) (départ.)				1 29	4 10	8 30	1 48	6 49
Nantilly (arr.)				1 36	4 16	8 34	1 54	6 53
SAUMUR (Etat) (arr.)					4 24	8 41		7
SAUMUR (Etat) (départ.)					4 36	8 51		7 11
Nantilly (départ.)	8 31	10 37			4 43	8 30		6 50
Chacé-Varr.	8 37	10 43			4 25	8 43		7 8
Brézé-s.-Cyr.	8 48	10 52			4 31	8 49		7 9
Montreuil.	9 2	11			4 39	8 56		7 17
Thouars	9 19	11 24			4 45	9 8		7 29
Niort	11 57	2 34			5 33	9 38		8 44
Saintes	3 58	4 24			7 59	4 33		10 27
Bordeaux	6 38	11 05			6 14	2 8		
	9 59	3 36			soir	matin	soir	matin

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Expr. soir	Mixte soir	Expr. soir
Bordeaux				5 13		8 20		3
Saintes				7 15	8 48	11 39		6 26
Niort				9 32	10 20		2 5	5 30
Thouars				12 14	12 32	1 30	4 15	8 21
Montreuil	9 35	6 38		12 59	2 03	4 55	9 06	10 31
Brézé-s.-Cyr.	9 55	7 18			2 38	5 18	9 41	
Chacé-Varr.	10 07	7 27			2 46	5 22	9 49	
Nantilly (arr.)	10 13	7 34			2 51	5 21	9 55	
SAUMUR (Etat) (arr.)				Mixte matin				
SAUMUR (Etat) (départ.)	10 32	7 45			3 02	5 42	10 03	
Nantilly (départ.)		7 25			2 41	5 10		
SAUMUR (Orl.) (arr.)		7 38			2 53	5 33		
SAUMUR (Orl.) (départ.)					7 47	11 44	1 29	3 01
Vivry					7 57	11 54	1 37	3 05
Blou					8 10	12 09		3 17
Yernantes					8 19	12 18		3 26
Linières-Bou-Noyant-Méon					8 32	12 33		3 39
Chât.-d-Loir					8 45	12 46		3 51
Chartres					8 59	1		4 04
Paris					10 7	2 15		5 09
					2 50	5 53		9 12
					5 25	8		11 50
					soir	soir	soir	matin

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direc. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir
Nantes	11 55			6 10	8 40	19 07	3 10
Angers	2 19	6 30	8 44	11 29	3 57	5 35	9 35
La Ménitrie	2 52	7 10	9 09	11 58	4 32	6 10	10 01
Les Rosiers		7 19	9 17	12 07	5 08	6 45	
St-Clément		7 26		12 14	5 29	6 39	
St-Martin		7 33		12 21	4 07	6 39	
Saumur (a)	3 22	7 46	9 33	12 34	4 20	6 53	10 24
— (départ.)		3 27	7 52	9 37	4 38	7	10 30
Varennes		8 05	8 20	9 57	4 45	7 13	
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	11 03	5 01	7 29	10 40
Langeais	4 26	8 59	10 19	11 40	5 46	8 08	11 16
Tours	5 05	9 42	11 05	12 23	6 35	8 51	11 47
Paris	10 09			8 06	8	2 35	8 01
	matin	soir	soir	matin	matin	matin	matin

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Direc. mixte soir
Paris	8 05	9 41	11 25	12 45	19 40	6 25	12 20
Tours	1 23	5	7 15	11 35	2 08	5 25	8 47
Langeais	2 13	5 43	8	12 13	2 49	6 08	9 23
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 46	3 09	6 34	10 23
Varennes		6 32	8 51	12 57		6 54	10 30
Saumur (a)	2 57	6 45	9 04	1 08	3 24	7 06	10 48
— (départ.)		3 03	6 52	9 12	1 13	7 14	10 48
St-Martin		7 06	9 26	1 25		7 24	
St-Clément		7 13	9 33	1 34		7 31	
Les Rosiers		7 21	9 41	1 38		7 41	
La Ménitrie	3 28	7 32	9 52	1 48	4 59	7 50	11 12
Angers	3 57	8 21	10 41	2 30	4 17	8 34	11 53
Nantes	5 55		1 51	5 38	6 04	11 06	
	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir

SAUMUR — LA FLÈCHE

STATIONS	matin	soir	soir	matin	matin	soir
Saumur	5 30	1 18	7 20	La Flèche	7 15	10 28
Vivry	5 43	1 37	7 33	Clefs	7 33	10 28
Longué	5 56	1 58	7 48	Baugé	7 53	10 28
Jumelles	6 08	2 20	8 01	Jumelles	8 10	11 12
Baugé	6 23	2 46	8 19	Longué	8 25	11 32
Clefs	6 40	3 14	8 38	Vivry	8 38	11 50
La Flèche	6 54	3 32	8 52	Saumur	8 55	12 12

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur

Cert